



16ème législature

Question N° : 18175	De M. François Ruffin (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > pouvoir d'achat	Tête d'analyse > Biogroup : à quand le partage des bénéfices ?	Analyse > Biogroup : à quand le partage des bénéfices ?.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Date de changement d'attribution : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Ruffin interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les bénéfices de Biogroup et surtout sur leur partage. « Ma fille voudrait faire de l'équitation, mais c'est non. Pareil sur le ciné, il faut se serrer. Comment je pourrais me permettre ? Cinq ans sans relever les salaires, le Smic me rattrape presque. Ce n'est jamais le bon moment pour nous augmenter, c'est ce que le groupe nous dit chaque année ». Le groupe en question, c'est Biogroup, *leader* des laboratoires médicaux. Selon le site spécialisé *videbio.com*, « la croissance externe de Biogroup se confirme comme exponentielle. En effet, en l'espace de 4 ans, le groupe est passé de 215 millions de chiffre d'affaires à 1,3 milliard en 2020. [] Début d'année 2021, Biogroup a levé sur les marchés financiers dans la quasi indifférence générale la somme astronomique de 2,8 milliards d'euros ». Le groupe enregistre d'excellents résultats : « On a calculé, relate Annabelle, de la CGT, c'est 12 000 euros de bénéfices par salarié. Et l'année du covid, c'était 38 000 euros ». Il y aurait de quoi reverser aux 785 salariés qui travaillent dans les plus de 70 sites de Biogroup Lorraine. C'est de là qu'est parti le mouvement de grève qui s'étend à d'autres régions. Pendant que c'est le *jackpot* pour les actionnaires, du côté des petites mains, des laborantines, des techniciennes, ces métiers essentiellement féminins, c'est le rationnement sans fin : « Même après le covid, ils nous ont accordés une prime, mais pas d'augmentation. Alors qu'on en a fait des nuits travaillées pendant la pandémie au nom de la santé publique », explique Valentine, déléguée syndicale FO. « Là, c'est le ras-le-bol. Et c'est aussi une question de fierté : nous n'avons jamais vu notre directeur général, il est aux abonnés absents. Avec nous, ils ne négocient pas vraiment ». M. le ministre doit remplir son rôle : entre le fort et le faible, l'État se doit d'intervenir, de rétablir les plateaux de la balance. Alors, les services de l'Etat en région, Dcrets, préfecture, vont-ils réunir employeur et employés en une « tripartite » ? Au national, M. le ministre va-t-il s'en mêler, appeler la direction, mettre la pression à ce groupe ? Enfin, il lui demande si le Gouvernement va indexer les salaires sur l'inflation.